



**Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races
de Chevaux de Galop en France**

Siège social: Siège social : 15 boulevard de Douaumont - CS 64440 - 75819 Paris Cedex

SERVICE DES LICENCES

Téléphone : 01.49.10.21.56 - Email : lpayen@france-galop.com – Internet : www.france-galop.com

DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE D'ELEVEUR-BAILLEUR (MINEUR)

Documents à retourner obligatoirement, complétés par l'administrateur légal ou tuteur :

- Demande d'agrément pour le mineur
- Fiche de renseignements de l'administrateur légal ou tuteur
- Chèque à l'ordre de France Galop de 188.40 € ou virement ⁽¹⁾
(NB : si la signature d'un contrat de location est envisagée, il faudra prévoir une provision de compte de 150 €)
- Photocopie complète du livret de famille ou d'extrait d'acte de naissance
- Pièce d'identité en cours de validité du mineur
- Pièce d'identité en cours de validité de l'administrateur légal ou tuteur
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du mineur (R.I.B. ou R.I.P.)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'administrateur légal ou tuteur

Document facultatif :

- Demande de cartes d'accès aux hippodromes

Document pour information :

- R.I.B. de France Galop

(1) 151,20 € de frais de constitution de dossier + 37,20 € de cotisation sociétaire annuelle. Cette cotisation sociétaire est prélevée une fois par an lorsque vous avez un partant. Si vous avez déjà réglé la cotisation sociétaire annuelle, votre compte ne sera pas de nouveau prélevé.

**Pour information et selon les dispositions de l'article 12, 2°, § X du Code des Courses au Galop,
toute personne agréée en tant qu'éleveur est automatiquement agréée en tant que bailleur.**

Nom du mineur :

Prénom(s):

Né(e) le : à :

Fils, fille de ⁽²⁾ et de :

Nationalité:

Adresse:

Code postal: Ville : Pays:

Téléphone: Portable:

Email:

Statut fiscal en France ⁽²⁾ :

- Résident Non-résident
 UE Hors UE

DECLARATION

Je soussigné(e)

- administrateur légal ⁽²⁾
 tuteur ⁽²⁾

de (indiquer le nom et le prénom de l'enfant)

qui sollicite un agrément en qualité d'éleveur-bailleur déclare:

qu'agissant au nom et pour le compte de l'enfant précité, m'engage à respecter les dispositions du Code des Courses au Galop, dont je déclare connaître les dispositions, et notamment son article 12, 2°.

Je me porte garant de tous les engagements contractés par le mineur que ce soit à l'égard des tiers ou à l'égard de France Galop et reconnais qu'aucune nullité ne pourra être opposée du fait de sa minorité.

Je m'engage à protéger ses intérêts contractuels jusqu'à sa majorité légale ou son éventuelle émancipation et informer MM les Commissaires de France Galop en cas de perte de l'autorité conférée.

Fait à le :

Signature:

(1) à remplir par l'administrateur légal ou le tuteur
(2) cocher la case correspondante

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATEUR LEGAL OU LE TUTEUR

Service des Licences - Téléphone: 01.49.10.21.56 - Email : lpayen@france-galop.com

Madame, Monsieur (1)

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille (2) :

Né(e) le : à :

Fils, fille de (1) et de :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone: Portable:

Email (3):

Situation de famille (1)	Célibataire	Conjoint(e)	Nom :
	Marié(e) le :		Prénom :
	Régime matrimonial :		Né(e) le :
	Nombre d'enfants :		à :
	Veuf(ve)		Nationalité :
	Divorcé(e) le :		

Statut fiscal en France : Résident - Non-résident (1)

Profession de l'intéressé(e) :

Nom et adresse de l'entreprise :

Nature de l'activité de l'entreprise:

Profession du conjoint :

Nom et adresse de l'entreprise :

Nature de l'activité de l'entreprise :

Fait à le:

Signature :

(1) rayer la mention inutile

(2) pour les femmes mariées

(3) à compléter obligatoirement pour la transmission des relevés de compte du mineur, par email au format pdf.

DEMANDE DE CARTES D'ACCES HIPPODROMES

Votre activité : **ELEVEUR – BAILLEUR (mineur)**

N° de compte Galop :

Madame, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

Adresse d'expédition :

:

:

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

COLLER ICI UNE PHOTO
D'IDENTITE RECENTE

Ne pas agraffer

S.V.P.

L'administrateur légal ou le tuteur pourra bénéficier d'une carte d'accès s'il remplit les renseignements ci-dessous et s'il joint une photo d'identité.

Madame, Mademoiselle, Monsieur ⁽¹⁾

Prénom :

Nom :

COLLER ICI UNE PHOTO
D'IDENTITE RECENTE

Ne pas agraffer

S.V.P.

(1) Rayer la mention inutile

Action pour la reconversion des chevaux de course

France Galop, la Ligue de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes (A.D.D.P.) ont besoin de votre soutien afin de pouvoir assurer une retraite digne et méritée aux anciens chevaux de course, parfois pour plusieurs dizaines d'années.

Propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys, pensez à souscrire au prélèvement automatique sur vos gains de courses : à chaque fois que vous gagnez une course de Galop, vous avez la possibilité de reverser, de manière automatique 1/1000ème ou plus de vos gains.

A noter : vos dons sont déductibles des impôts !

Historique : en septembre 2007, France Galop et La Ligue Française pour la Protection du Cheval ont créé le *Fonds de Reconversion des chevaux de course*.

L'objectif, qui demeure toujours aujourd'hui, était de pouvoir proposer à tout propriétaire une filière de reclassement d'un cheval en fin de carrière de course de Galop.

En 2017, France Galop s'est rapproché d'Au-Delà Des Pistes afin de donner un second souffle à ce projet qui nous concerne tous. Ainsi, nous allons pouvoir offrir davantage de possibilités de reconversion à un plus grand nombre de chevaux de course. Fin d'année 2021, A.D.D.P. a enfin obtenu le statut d'association d'intérêt public.

Dès lors, vous avez le choix d'attribuer vos dons soit à l'une des 2 associations soit aux 2 associations.

Comment ça marche ? : France Galop délègue à A.D.D.P la gestion du flux de chevaux sortis de l'entraînement et à qui le propriétaire souhaite proposer une seconde carrière. A.D.D.P., fort de son réseau et des experts qui la composent, va agir comme un grand *hub* permettant d'orienter le cheval.

Plusieurs cas se présentent alors :

- *Le cheval est « sain »* : il pourra se reconvertir en cheval de sport, de dressage, de polo, de concours complet, de club hippique ou tout simplement de loisir dans une famille d'accueil susceptible de pouvoir l'héberger. Un temps de réadaptation sera cependant nécessaire pour revenir à une vie plus calme et paisible que celle qu'il connaissait chaque matin à l'entraînement.
- *Le cheval présente un certain nombre de pathologies* l'empêchant de retravailler : l'objectif est de trouver un hébergement, au pré, pour une retraite définitive et amplement méritée. Grâce à la Ligue Française de Protection du Cheval et à son réseau d'experts bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire, le cheval fera l'objet de visites de contrôle régulières afin de s'assurer de la qualité des soins qui lui sont prodigués.

Contacts courriel : bienetreequin@france-galop.com

web : www.france-galop.com ; www.lfpcheval.fr et www.audeladepistes.fr



**DECLARATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
AU FONDS DE RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSES DE GALOP**

Je, soussigné(e)....., Membre de FRANCE GALOP,
titulaire du compte professionnel n°

Ou Gérant de la société
titulaire du compte professionnel n°

Déclare vouloir reverser, dans le cadre d'un virement automatique (cochez les cases correspondantes, possibilité de verser à une association de votre choix ou aux deux associations) :

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré par **la Ligue Française de Protection du Cheval**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages...) perçus sur le dit compte professionnel (1),

ET / OU

- au profit du fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, géré **par l'association Au-Delà Des Pistes**, avec le soutien de FRANCE GALOP, conformément à la convention de partenariat établie entre ces deux associations.
 - 1 / 1000ème minimum de tous les gains (allocations, primes, pourcentages, ...) perçus sur le dit compte professionnel (1),
 - ... / 1000èmes (part à préciser) de tous les gains (allocations, primes, pourcentages,...) perçus sur le dit compte professionnel (1),


Je suis informé(e) que je peux à tout moment résilier ce(s) reversement(s) par simple lettre ou mail adressés au Service des comptes professionnels de FRANCE GALOP.

Je suis informé(e) que la Ligue Française de Protection du Cheval et l'association Au-Delà Des Pistes sont des Associations loi 1901 reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre, elles m'adresseront annuellement l'attestation fiscale correspondant aux montants que je reverse au fonds de reconversion des chevaux de courses de galop, afin de bénéficier des dispositions fiscales en vigueur.

Fait à le / / 20.....

(Signature du titulaire du compte ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)

(1) versement mis en œuvre à compter de la date d'enregistrement de ce formulaire par les services de FRANCE GALOP

			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Titulaire FRANCE GALOP			
Domiciliation SG PARIS R.G ENTREPRISES (03764) 33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS			
Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03764	00050100016	37
IBAN : FR76 3000 3037 6400 0501 0001 637			
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP			

Merci de bien vouloir préciser le numéro de compte France Galop à créditer en nos livres